



L'école haut-alpine

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92.53.45.28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

Sommaire

| | |
|--------------------------|------|
| <i>Edito</i> | p. 1 |
| <i>Action inspection</i> | p. 2 |
| <i>Actualités</i> | p. 3 |
| <i>Appel à la grève</i> | p. 4 |

Dispensé de timbrage GAP C.T.C.

L'École Haut-Alpine
Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://05.snuipp.fr/>



Déposé le vendredi 02 février 2007

MANIFESTATION DEPARTEMENTALE A GAP

**Jeudi 8 février 2007
Rassemblement à la
Gare SNCF à 10h30**

**Arrivée à la Préfecture et
audience chez le Préfet**

Edito

*Appel à la grève
8 février 2007*

*FAEN / FERC-CGT / FSU / SGEN-
CFDT / UNSA Éducation*

Communiqué de presse

Les fédérations de l'Éducation, FAEN, Ferc-CGT, FSU, Sgen-CFDT, Unsa Éducation se sont à nouveau réunies le 18 janvier.

L'ampleur des suppressions de postes qui se cumulent à celles des années précédentes va entraîner des mesures particulièrement préjudiciables à la réussite de nos élèves.

Elles s'ajoutent aux attaques répétées contre nos métiers, à la dégradation des conditions de travail et au développement de la précarité.

Par ailleurs, comme tous les fonctionnaires, les personnels de l'Éducation nationale subissent depuis des années une perte importante du pouvoir d'achat.

Pour toutes ces raisons, les fédérations appellent les personnels de l'Éducation et de la Recherche publique à faire grève le 8 février dans le cadre de la journée d'action des fonctionnaires.

Paris, le 18 janvier 2007



Inspection : Compte-rendu de l'audience avec l'inspecteur d'académie le vendredi 19 janvier.

Comme annoncé précédemment, suite à la remise des pétitions de mercredi 17, nous avons rencontré l'Inspecteur d'Académie en audience le 19 janvier.

En préambule, nous avons évoqué l'action menée actuellement et les raisons de cette action. A savoir que nous demandons à l'Inspecteur d'Académie de renouer le dialogue et d'entendre les revendications que nous portons concernant l'accompagnement d'équipes d'écoles.

Nous avons exprimé à l'Inspecteur d'Académie qu'au moment de la parution de la circulaire de septembre 2006, nous avons été abasourdis par cette circulaire qui balayait d'un revers de main tout le travail et l'investissement de nombreux collègues dans leurs écoles. Ce qui cristallise particulièrement ce ressenti est le retour à la notation individuelle au mérite.

Réponse de l'Inspecteur d'Académie : sa circulaire a mal été comprise et interprétée. Il affirme être dans la continuité de l'accompagnement des équipes d'écoles tout en faisant en sorte que l'administration soit rétablie dans ses prérogatives. Il a notamment expliqué que le retour à la note sous cette forme répondait à une exigence juridique. Le fonctionnaire doit avoir une note qui ne dépend pas seulement de l'ancienneté et qui permette de sortir de la grille si besoin est. Cependant, l'inspecteur d'académie nous a confié que depuis le début du nouveau processus, il avait demandé aux IEN de rester au plus près de la note pivot (c'est à dire la note moyenne de la fourchette en fonction de l'AGS).

L'Inspecteur d'Académie a également précisé les modalités que prendraient les refus d'inspection :

- Pour qu'il y ait refus d'inspection, il faut qu'il y ait d'abord notification d'inspection de la part de l'IEN ;
- Le collègue sera néanmoins contrôlé sur la base des documents obligatoires permettant d'évaluer le travail de l'enseignant en dehors de la présence des élèves.
- Une note sera attribuée en fonction de ces éléments mais elle n'interviendra pas dans les barèmes (note 0 dans les barèmes des promotions).

L'Inspecteur d'Académie a indiqué qu'il avait accepté jusqu'à maintenant les rapports d'inspection liés à l'action. A compter de lundi 21 janvier il refusera toute demande de report.

Nous avons précisé que notre action visait à améliorer le dispositif d'évaluation des enseignants au bénéfice des élèves en rapport avec l'accompagnement d'équipes d'école. Nous avons rappelé que nous étions des enseignants responsables et que nous voulions pouvoir exprimer nos revendications.

S'en est suivie une discussion pour une fois constructive qui a permis de clarifier certains points :

- Si la note suit, sauf exception, la note pivot, cela revient concrètement à évoluer avec l'ancienneté (comme avec l'expérimentation). Ce qui permet une plus grande équité pour l'avancement.
- Au-delà de la circulaire qui prévoit le cadre institutionnel de l'inspection, l'Inspecteur d'Académie nous a affirmé que toutes les modalités d'évaluation étaient possibles, notamment une évaluation d'équipes pour peu que les équipes en fassent la demande. En tous les cas l'Inspecteur d'Académie

s'est dit ouvert à la discussion quant aux différentes modalités d'évaluation en parallèle aux inspections individuelles prévues par la circulaire.

L'Inspecteur d'Académie présentera en fin d'année, en CAPD, les notes attribuées au cours de l'année de façon à rendre compte de l'harmonisation des pratiques dans chaque circonscription ainsi qu'un état des lieux de l'enseignement dans les Hautes-Alpes.

Un groupe de travail se réunira le 16 février pour aborder toutes les questions du fonctionnement du premier degré dans les Hautes-Alpes et, en particulier, les modalités d'évaluation.

Le SNUipp constate des avancées significatives qui vont dans le sens de ses revendications. L'action menée depuis plusieurs mois a permis de faire évoluer la situation positivement. Pour l'instant, nous n'enverrons donc pas les courriers individuels de refus d'inspection (sauf demande explicite de collègues). Nous proposons de nous réunir à l'issue du groupe de travail afin d'évaluer les propositions concrètes qui y auront été élaborées et nous aviserons des suites à donner à notre action (**Rendez-vous mercredi 21 février à 10 h à l'école de Porte-Colombe**).

Le SNUipp reste vigilant et demande aux collègues de l'informer de toute situation anormale.

Afin de préparer ce groupe de travail, nous demandons également aux collègues de nous faire parvenir les sujets et propositions qu'ils souhaiteraient y voir abordés.

Restons mobilisés !

Le SNUipp 05

Groupe de travail Direction d'école

Vous trouverez ci-dessous la déclaration effectuée au groupe de travail du jeudi 18 janvier. Le SNUipp, le Sgen, le Snudi-FO, SUD-Education ont quitté la séance.

Le secrétariat général

Direction et fonctionnement de l'école

Levée des sanctions

Le ministère de l'Éducation Nationale a convoqué un groupe de travail jeudi 18 janvier sur la direction d'école.

Le SNUipp-FSU et le SGEN-CFDT ont demandé aux représentants du ministère de

l'Éducation Nationale de lever les sanctions qui pèsent sur nos collègues qui poursuivent leur action de blocage administratif. Ces collègues assument toutes leurs missions au service de leurs élèves et du fonctionnement de l'école, mais ne transmettent pas les documents administratifs dans le cadre d'une consigne syndicale.

Devant l'absence de réponse du ministère, nos organisations ont quitté la séance.

EPEP

Conseil Supérieur de l'Éducation du 25 janvier

La quasi-totalité des organisations représentant les parents d'élèves et les enseignants ont demandé lors de la commission spécialisée « écoles » au Ministère de l'Éducation Nationale de retirer de l'ordre du jour du CSE du 25 janvier l'examen du projet de décret autorisant la création d'Établissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP).

En effet, ce projet implique un bouleversement de l'organisation de l'École et de ses rapports avec les collectivités territoriales et l'Éducation Nationale.

Si nos organisations sont favorables à une large réflexion sur l'organisation, le fonctionnement des écoles et la direction d'école, elles estiment que toute modifica-

tion profonde ne peut intervenir qu'après avoir pris le temps d'un large débat et en tenant compte des avis des élus, des parents, des enseignants et plus généralement de l'ensemble des citoyens : l'École est le bien de tous.

Le projet actuel ne clarifie pas le fonctionnement administratif et financier de l'école primaire, il ne s'appuie sur aucune proposition d'évolution qui favorise la réussite de tous les élèves. Il remet en cause l'indépendance pédagogique dont doivent disposer les équipes. Il ne prend aucunement en compte la réalité du développement des projets éducatifs territoriaux et leurs conséquences. Il soulève de multiples questions : que deviendront le conseil d'école, le conseil des maîtres ?

L'empilement, le manque de lisibilité et la complexité des structures nouvelles risquent d'aboutir à un accroissement de la charge de travail des enseignants, tandis que la composition du conseil d'administration réduit la représentation des parents

d'élèves et des enseignants au minimum. Les organisations signataires considèrent que plusieurs dispositions contenues dans ce projet sont une source de conflits. Elles tiennent à rappeler la nécessité d'un véritable dialogue social sur ce dossier.

Le Ministère fait le choix d'agir dans la précipitation en maintenant l'examen de ce point à l'ordre du jour de ce CSE.

Pour toutes ces raisons, les organisations signataires ne siégeront pas au CSE et elles renouvellent solennellement leur demande de voir organiser une véritable concertation impliquant tous les acteurs concernés.

Paris, le 25 janvier 2007

FCPE, PEEP, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT,UNSA-EDUCATION, FSU, SNPDEN, A&I, SIEN, FEP-CFDT, CFDT, UNSEN-CGT, UNAF, FO, LIGUE de l'ENSEIGNEMENT, JPA, UNEF, SUD, UNL.

Modèle de lettre aux parents : grève du 08 février 2007

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs mois, le Ministre s'obstine dans ses idées simplistes sans tenir compte de la réalité de l'école, ni de l'avis des enseignants. Il n'apporte aucune réponse sérieuse pour favoriser la réussite de tous les élèves.

Les polémiques qu'il entretient sur la lecture, la grammaire, le calcul ne parviennent pas à masquer les régressions pour la rentrée prochaine.

Avec 500 postes créés pour 24 000 élèves supplémentaires dans les écoles (soit un enseignant pour 48 élèves !), les conditions de scolarisation des élèves s'en trouveront dégradées. Il sera impossible de procéder aux ouvertures de classes nécessaires, de permettre une meilleure scolarisation en maternelle pour les tout-petits, de travailler en petits groupes, d'assurer les remplacements, d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les enfants en situation de handicap, de soulager le travail des directrices et directeurs d'école. Dans les collèges et lycées, plus de 5 500 suppressions de postes sont programmées.

Dans le même temps, comme tous les salariés, nous constatons année après année la baisse de notre pouvoir d'achat.

C'est pour exiger d'autres choix pour l'emploi et les salaires, pour la défense et le développement des services publics qu'à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, nous serons en grève jeudi 8 février 2007.

Nous souhaitons pouvoir compter sur votre compréhension et votre soutien.

L'enseignant(e) de votre enfant
Les enseignant(e)s de votre enfant

TOUS DANS L'ACTION ET LA GREVE LE 8 FEVRIER

Communiqué CGT-FO-FSU-UNSA-SOLIDAIRES-CFDT
POUR NOS SALAIRES, L'EMPLOI PUBLIC ET LA DEFENSE DES MISSIONS,
TOUS DANS L'ACTION ET LA GREVE LE 8 FEVRIER

Les organisations de fonctionnaires (CGT-FO-FSU-UNSA-SOLIDAIRES-CFDT) exigent l'ouverture immédiate de véritables négociations portant sur :

- * Le maintien du pouvoir d'achat du point en 2006 ;
- * L'augmentation des salaires pour 2007 sur la base minimum de l'inflation prévue, soit 1,8% ;
- * Le rattrapage sur les pertes intervenues depuis 2000 (+ de 6%) ;
- * Une refonte globale de la grille indiciaire.

Elles constatent également une dégradation alarmante des conditions de travail, la multiplication des attaques contre le service public, des réductions massives d'emplois et de recrutements publics et l'aggravation de la précarité.

Le ministre de la Fonction Publique vient d'annoncer de façon unilatérale des mesures qui constituent une avancée minimale. Même si elles sont à mettre au crédit des actions unitaires et des luttes dans les différents secteurs, elles laissent entier l'essentiel du contentieux, d'autant plus que le ministre lui-même les présente comme un échange emplois contre salaires.

Or les services publics sont essentiels pour la population et l'aménagement du territoire. Leurs agents ont droit, comme tous les salariés, à une juste rémunération de leur travail et aux moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Combattant les logiques « travailler plus et gagner moins » et « moins de fonctionnaires mais mieux payés », les organisations syndicales appellent l'ensemble des personnels de la Fonction Publique (État, territoriaux, hospitaliers) à participer massivement à la journée d'actions du 8 février 2007 en particulier par la grève et les manifestations.

- * Pour l'ouverture de véritables négociations sur l'ensemble du contentieux salarial et la refonte de la grille et le niveau des pensions.
- * Pour une politique d'emploi public statutaire qui corresponde aux besoins.
- * Pour la défense des services publics et de la fonction publique.
- * Pour l'amélioration des conditions de travail et de vie de tous les personnels.

En cas d'absence de réponse positive, elles envisageront ensemble, après cette journée, les suites à donner à la mobilisation.

Paris, le 17 janvier 2007



Déclaration du SNUipp 05 au CTPD du 25 janvier 2007

Comme de coutume, le jour est venu d'opposer les fermetures de postes aux créations suivant en cela le principe des vases communicants.

En effet, notre dotation oblige l'administration à retirer des postes ici pour pouvoir en ouvrir là.

Le problème est que les fermetures envisagées sont pour la plupart injustifiées et les ouvertures sont nécessaires. D'ailleurs, les

ouvertures nécessaires ne figurent pas toutes dans ce projet.

La situation actuelle conduit donc les parents et les élus à faire le plus de bruit possible, à faire jouer toutes les influences politiques possibles, voire même parfois à s'affronter les uns aux autres.

Cela n'est en rien positif, ni efficace, ni bénéfique pour les élèves.

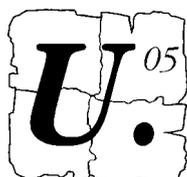
Nous voulons rappeler ici que cette dotation n'est que le résultat du budget voté à l'automne 2006 par les parlementaires français.

Elle montre que le nombre de postes attribué est largement insuffisant par rapport aux besoins des élèves car une fois de plus

ce sont les postes qui ne sont pas soutenus par l'opinion publique qui vont faire les frais de ce projet (postes de ZIL, brigades, AIS, IMF, décharges...) et pourtant ils sont nécessaires au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Nous devons absolument obtenir du ministre la dizaine de postes supplémentaires qui permettront de réaliser une rentrée 2007 dans des conditions correctes.

Le SNUipp / FSU 05



Il n'est jamais trop tard, syndiquez-vous !

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.